

COMMUNE DE CUREMONTÉ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Octobre 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procuration : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - Mme Marguerite PREVOST

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - Mme Isabelle LAMOUREUX - M. Timothy MANNAKEE

M Jean-Christophe MARIT est nommé secrétaire de séance

DE58/2024 OBJET : DM N°10 BUDGET PRINCIPAL- VIREMENT DE CREDITS - CIMETIERE - CAVURNES

Madame le Maire constate que le nombre de personnes souhaitant se faire incinérer est de plus en plus important et qu'il convient de considérer la nécessité de mettre en place soit un autre columbarium, soit des cavurnes dans les espaces libres où on ne peut concevoir l'implantation de caveaux funéraires.

Madame le Maire précise que l'emplacement du jardin du souvenir et du columbarium est assez petit et qu'il est difficile d'envisager que l'on puisse y loger un autre columbarium.

Cependant, 3 ou 4 cavurnes, comprenant 2 urnes chacune, mesurant 55x55 cm en béton avec couvercles réalisés en granit, seraient susceptibles de trouver leurs places dans une allée. A cet effet, Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la mise en place de cavurnes dans le cimetière communal,
-
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à solliciter des devis, les signer ainsi que tous les documents administratifs s'y rapportant,
- **De PROCEDER** à l'ouverture de crédits suivante :

PROGRAMME : CAVURNES

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art. 212 Aménagement de terrain	+ 2 500.00€	Art. 021 Virement de la section Fonctionnement	+ 2 500€

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Art. 615221 Travaux Bâtiments	- 2500.00€
Art. 023 Virement à la section Investissement	+ 2500.00€

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE
Nelly GERMANE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Octobre

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 019-211906706-20241029-DE59_24-DE

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procuration : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - Mme Marguerite PREVOST

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - Mme Isabelle LAMOUREUX - M. Timothy MANNAKEE

M Jean-Christophe MARIT est nommé secrétaire de séance

DE59/2024 OBJET : VENTE DE MATERIELS AGRICOLES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 18 octobre 2024 avec Monsieur le Maire de Marcillac-la-Croze et un de ses adjoints, au sujet du matériel en commun dont les deux collectivités sont propriétaires.

En effet, depuis 2007, chacune possède à moitié, un tracteur d'occasion avec chargeur et son matériel (benne et fourche) ainsi qu'une rigoleuse (ou rototrancheuse, soit un outil adaptable au tracteur pour curage des fossés), sachant que l'épareuse a été vendue en 2021.

Ce matériel avait été acheté en 2007, pour une valeur totale de **30 630.76€ TTC** soit 25 611.00€ HT :

- TRACTEUR : **15 000€ HT** - Chargeur + Benne + Fourche : **6 100€ HT** - Rigoleuse : **4 511€ HT**

Or subventions, le reste à charge pour les 2 communes étaient de :

- TRACTEUR : 15 000€ HT - Chargeur + Benne + Fourche : 1 586€ HT - Rigoleuse : 2 345.72€ HT

Soit un montant total, pour l'ensemble de ce matériel, pour chacune des communes de **9 465.86€ HT**

Considérant la vétusté du tracteur, les diverses réparations qui ont été effectuées ainsi que celles qui se profilent prochainement, les élus présents ont évoqué la nécessité de procéder à la vente de ce matériel, tout en considérant la difficulté que représente une utilisation commune.

Un des élus de Marcillac-la-Croze se proposerait de procéder à la négociation de cette vente.

Madame le Maire a souligné l'importance que revêt l'utilité d'un tracteur pour la commune notamment pour effectuer certains travaux et souhaite connaître l'avis du conseil municipal.

De plus, la commune s'était dotée d'une lame de déneigement en 2009 pour un montant de **3 289€ TTC** soit 2 750€ HT, avec un reste à charge or subvention de 1 650€ HT, ce matériel n'ayant depuis été utilisé qu'à une seule occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la vente de ce matériel,
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à participer à la négociation relative à la vente du matériel acquis avec Marcillac-la-Croze
- **DECIDE** la vente de la lame de déneigement et **AUTORISE** Mme le Maire à négocier son prix avec des tiers intéressés,
- **DE NE PAS ENTREVOIR** dans l'immédiat, l'acquisition d'un nouveau tracteur,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Madame le Maire,

Nelly GERMANE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Octobre 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procuration : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTÉ, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN - Mme Véronique PREZAT - Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT - Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - Mme Marguerite PREVOST

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) - Mme

Isabelle LAMOUREUX - M. Timothy MANNAKEE

M Jean-Christophe MARIT est nommé secrétaire de séance

ANNULE et REMPLACE la DE60-24 pour erreur matérielle

**DE60bis/2024 OBJET : DMN°11 BUDGET PRINCIPAL -VIREMENT DE CREDITS –
PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENT MAIRIE**

Dans le cadre d'une étude confiée à CORREZE INGENIERIE en octobre 2023 sur les opportunités d'amélioration énergétiques sur nos bâtiments communaux, mairie et école, Madame le Maire informe les élus qu'une réunion s'est tenue le 14 octobre 2024 en vue de définir les priorités d'intervention et les modalités administratives en prévision d'une exécution pour 2025.

Madame le Maire donne connaissance aux élus du contenu de ce bilan énergétique patrimonial faisant état pour chaque bâtiment du bilan des consommations énergétiques, des émissions de GES et évaluant les actions de performance énergétique permettant une amélioration de la performance engendrant une maîtrise des coûts de fonctionnement énergétiques du patrimoine.

Les divers scénarii préconisés sont les suivants :

- **1) Sécurisation du chauffage de la mairie et du gîte** avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés bois et remplacement de 7 menuiseries, pour une somme approximative totale de 70 000 € TTC
- **2) Rénovation globale de la mairie et du gîte avec isolation thermique par l'intérieur** des parois verticales et doublage isolant sur les murs, remplacement des éclairages existants par des LED avec mise en place d'une pompe à chaleur, pour une somme approximative de 125 000 € TTC.
- **3) Rénovation énergétique globale du bâtiment école** avec isolation du logement, mise en place d'une pompe à chaleur eau, remplacement des éclairages existants par des LED, pour une somme approximative de 170 000 € TTC.

Madame le Maire invite les élus à se prononcer sur la nature des travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AXER les priorités sur le scénario n°1 en considérant 10 menuiseries au lieu de 7**, dont le coût d'opération totale (AMO et MO compris) s'évaluerait à **100 800 € TTC, soit 84 000€ HT**
- **DE FAIRE EXAMINER** le plancher de la mairie avant réalisation de tout ouvrage,

- **DE CONSIDERER** la nécessité d'entrevoir une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un cahier des charges destiné à contracter avec un bureau d'études, un marché pour le suivi des travaux de la chaudière et de la construction en sous-sol d'un local adapté,
- **D'ACCEPTER** de déléguer cette mission **d'Assistance à Maîtrise D'Ouvrage à Corrèze Ingenierie** pour un montant **de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC**
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'**ADEME**, du **CRTE** et du **DEPARTEMENT**,
- **DE REDEFINIR** les éléments et figurant dans la contractualisation avec le Conseil Départemental
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les documents correspondants.
- **D'ACCEPTER le PLAN de FINANCEMENT** ci-dessous :

Coût Total de Travaux	100 800€ TTC	soit 84 000€ HT
Conseil Départemental 40%	27 600€	
ADEME	10 500€	
CRTE	21 000€	
FCTVA 16,404% TTC	16 535€	
Autofinancement	25 165€	

- **De PROCEDER à l'ouverture de crédits suivants :**

PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT MAIRIE :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
231 Travaux bâtiments	+ 1 200€	021 Virement de la section Fonctionnement	+ 1 200€

FONCTIONNEMENT

615221 Entretien Bâtiments	- 1 200€
023 Virement à la section Investissement	+ 1200€

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,

Nelly GERMANE.



Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 14/11/2024

ID : 019-211906706-20241029-DE60BIS_24-BF

COMMUNE DE CUREMONTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Octobre 2024

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Procuration : 1

Votants : 9

Contre : 0

Pour : 9

Absentions :

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf Octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de CUREMONTE, sous la présidence de Nelly GERMANE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 24 Octobre 2024

Etaient présents : Mme Nelly GERMANE - M. Alban MARTIN -Mme Véronique PREZAT- Mme Marlène MIQUEL - M. Jean-Christophe MARIT – Mme Isabelle BARRIER - Mme Bernadette GIRONDE - Mme Marguerite PREVOST

Etaient absents : - Mme Agathe CORRE (Procuration à Nelly GERMANE) – Mme Isabelle LAMOUREUX- M. Timothy MANNAKEE

M Jean-Christophe MARIT est nommé secrétaire de séance

ANNULE ET REMPLACE LA DE61-24 pour erreur matérielle

DE61bis/2024 OBJET : AVENANT n° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE 2023-2025 avec le CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 20 février 2023 n° 10/23, présentant les principes de la politique départementale d'aides aux collectivités, sous la forme de contractualisation avec les communes pour une période triennale. C'est dans cet objectif qu'au cours de cette même réunion avait été présenté le contrat de solidarité pour les années 2023 à 2025, retraçant les objectifs d'investissement de la commune retenus par le Département et le détail des financements départementaux ; Ils se résumaient ainsi :

Opération	Montant estimé	HT	Aide du CD	Taux	Année
Création parking	15 000 €		3 750 €	25 %	2023
Aménagement bourg	165 000 €		25 000 €	15.15 %	2023
Aménagement bourg	110 000 €		25 000 €	22.73 %	2024
Rénovation énergétique mairie	40 000 €		16 000 €	40 %	2024
Aménagement bourg	105 000 €		25 000 €	23.81 %	2025
Toiture Ecole	26 553 €		6 638 €	25 %	2025
TX abords école	20 000 €		5 000 €	25 %	2025

Montants TX Totaux Aides

TOTAUX	481 553 €	106 388 €		
---------------	------------------	------------------	--	--

Au regard de ces éléments et tenant compte de la décision du conseil municipal de mener à bien le dossier de rénovation énergétique de la mairie dont les coûts d'investissement sont supérieurs à ceux initialement évalués, Madame le Maire PROPOSE de procéder à la mise en place d'un avenant N°1 qui s'établirait de la façon suivante :

Opération	Montant estimé HT	Aide du CD	Taux	Année
Création parking	15 000 €	3 750 €	25 %	2024
Aménagement bourg	165 000 €	25 000 €	15.15 %	2023
Aménagement bourg	110 000 €	25 000 €	22.73 %	2024
Aménagement bourg	105 000 €	25 000 €	23.81 %	2025
Rénovation énergétique mairie	69 000 €	27 600 €	40 %	2025
TOTAUX	464 000€	106 350 €		

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité :

- De **CONTRACTER UN AVENANT N°1** au contrat de solidarité avec le conseil Départemental,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,


Nelly GERMANE.

